

LE TRAVAIL C'EST LA SANTÉ ?

Pendant que La Poste nous martèle que le trafic du courrier est en « baisse », les absences pour arrêt de travail, accidents du travail ou maladies professionnelles sont elles en « hausse ». Ce paradoxe s'explique par un constat que les employeurs refusent d'admettre : ce sont aussi les organisations du travail qui rendent malades...

■ L'épaule en vrac...

Le nouveau patron du courrier/colis national déclare vouloir allier « *excellence, performance et santé au travail* » dans sa stratégie de « *conquête* ». Il oublie naïvement que le bilan social de la dernière décennie est catastrophique, malgré le « *grand dialogue* » - conséquence des suicides médiatisés à La Poste - et ses avatars d'accords « *qualité de vie au travail* » et autre « *un avenir pour chaque postier* » : 100 000 emplois supprimés, + de 20 jours d'arrêt en moyenne par an et par agent du groupe La Poste, des déclarations de maladies professionnelles, des reconnaissances en travailleur handicapé (RQTH), un mal-être et une souffrance physique et psycho sociale en croissance exponentielle.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) ont muté au gré des adaptations techniques : il y a une décade, les facteurs souffraient particulièrement de lombalgies et de sciatiques, résultantes des descentes répétées de véhicules près du sol. Les voitures étant devenues plus hautes - à La Poste comme partout - ces maux s'amenuisent, mais d'autres troubles apparaissent, que La Poste a l'obligation d'analyser : tendinites des membres supérieurs entraînant parfois une décalcification de la masse osseuse, canal carpien endommagé. Ces données proviennent des rapports annuels des médecins de prévention et d'études de cliniciens du travail.

Pour SUD, ces TMS sont liés au geste répétitif du tri au casier, notamment CHM, où le phénomène de tension du bras suspendu accentue l'érosion des tendons. De même, le poids des portières de véhicules, la manipulation des vélos ou le port de charges esquintent les articulations et tendons. Fort de ce constat, dans sa soi-disant volonté de réduire l'absentéisme, La Poste devrait admettre que l'allongement des tournées et des casiers en est la cause ! Oui les réorganisations, la sécable et les doubles tournées sont pathogènes !

Alors stop aux belles promesses de « *référénts bons gestes* », de « *matériels adaptés* », de lutte contre les accidents du travail... tant que les positions de travail et les emplois disparaîtront, noyés par la stratégie postale de réduction de la masse salariale.



DISTRI-DATE: Arnaque ou solution?

Quand on dit aux dirigeants que la distribution use les organismes, La Poste sort sa carte maîtresse : Distri Date, soit la gestion du courrier « à date » permettant d'emporter moins de courrier et prévenant ainsi la pénibilité au travail.

Tiens, tiens... La Poste reconnaîtrait ainsi que moins de distri = moins de fatigue ? Alors pourquoi continuer les réorg' et les suppressions d'emploi !?

Bah pour le fric pardi !

Bon, comme ils n'ont que Distri Date à nous proposer, imaginons qu'en accord avec le personnel, on n'accepte cette aberration à défaut de... rien... SUD a proposé au DSCC de négocier un engagement, pour qu'aucune réorganisation ne soit aggravée par Distri Date (tournée encore plus longue sous prétexte qu'on laisse une partie du courrier). Et là, on a eu le droit à une réponse pirouette : « dans l'avenir, il est possible que ce ne soient plus les facteurs qui gèrent les flux de courrier et leur date, mais que ce soit la PIC dont c'est le rôle... ». Tiens, tiens...

SUD affirme qu'en stoppant les réorganisations et en comblant tous les postes par de l'emploi pérenne, l'absentéisme baissera mécaniquement.

■ Malades, inaptes puis licencié-es.

Voilà malheureusement le sort réservé à beaucoup de victimes de la pénibilité du travail. Une tendinite tellement profonde que lever l'épaule relève du calvaire, pas de postes adaptés dans sur le lieu de travail (trop d'inaptitudes à reclasser) et une direction « désolée » d'envoyer l'agent touché dans sa chair vers... la porte !

Merci patron...



Et les Risques Psycho Sociaux (RPS) ?

Bizarrement, les dépressions, stress, pétages de plomb ne sont pas reconnus dans les maladies professionnelles... Comme si le harcèlement, les violences verbales, les intimidations, l'hyper connexion, le déclassement, les injonctions paradoxales, la course à la performance, la pression du résultat, etc..., ne créaient pas d'insomnies, de burn-out, ne transpiraient pas sur la vie privée, n'apportaient pas à la surconsommation de produits addictifs ou à des symptômes anxio-dépressifs... Ce que pointent d'ailleurs tous les rapports de médecins du travail.

La Poste nous renvoie toujours vers la sphère privée. Cet agent avait « des problèmes personnels » ou « vous ne pouvez pas résumer son problème à son travail ». Ah bon ? La vague de suicides de 2012 étant oublié, la peur du placard étant forte, l'employeur jette un voile opaque sur cette souffrance.

SUD rappelle qu'un agent qui pleure au travail, au même titre qu'il s'y tordrait la cheville, peut être déclaré en accident de travail. C'est aux professionnels de santé de statuer sur la qualification de l'absence en accident ou arrêt, pas à la direction !

La Poste licencie pour inaptitude ou, pire, « s'arrange » avec l'agent pour mettre en place une rupture conventionnelle, forme déguisée de licenciement.

Nous avons pourtant la possibilité de monter des dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle, ce qui ne résout en rien le reclassement mais permet une prise en charge par l'employeur, évitant ainsi les pertes de salaires. Attention, la démarche est différente selon que l'on soit fonctionnaire ou salarié. Appelez votre syndicat préféré pour davantage de conseils.

SUD dénonce ce basculement des collègues dans l'inaptitude, qui charrie au passage tout un tas de tensions pour l'agent et pour les collectifs de travail. Quand un collègue ne peut plus faire, ce sont les autres qui devront faire... Pour éviter de stigmatiser le personnel en souffrance, SUD rappelle que La Poste a une obligation de résultats sur la santé des agents. Trop facile de déplorer « on n'a plus de postes pour vous ».

Baisser les cadences, sanctuariser les organisations du travail, embaucher au lieu de solliciter des heures sup, en voilà des solutions ! Respecter le code du travail, donner une vraie importance aux préconisations des membres CHSCT, écouter les syndicats qui dénoncent les raisons de la souffrance, réduire les coûts de l'absentéisme par l'amélioration des conditions de travail et la diminution du temps de travail, pour les seniors, les agents en aptitude réduite, pour tous...

Des choses simples, qui percutent de plein fouet le plan stratégique et financier de La Poste.

Notre santé n'a pas de prix.

Ne perdons pas notre vie à la gagner!

Travaillons moins pour travailler toutes et tous !